



Contrat d'objectifs

Collège Arsène BOUYER D'ANGOMA

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE





Collège
Arsène BOUYER D'ANGOMA

Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURÉ, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le collège Arsène BOUYER D'ANGOMA, représenté par monsieur Jean-Pierre AVRIL, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement. »

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

Article 2 :

Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,



Le Recteur
De l'Académie de Guyane

Youssoufi TOURÉ



Le Chef d'Etablissement

Jean-Pierre AVRIL

Contrat d'objectifs 2015 – 2018 Collège Arsène BOUYER D'ANGOMA

Objectif n°1 :

Conduire chaque élève à la maîtrise du français oral et écrit

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de la difficulté scolaire : <ul style="list-style-type: none"> o groupes de travail sur la lecture o groupes de compétences en Mathématiques o aide aux devoirs o dispositif D'COL - Equipe dynamique de professeurs de Lettres ; - Nombreux concours organisés ; <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux élevé d'élèves déchiffreurs et non-lecteurs à la rentrée de la 6^{ème} ; - Non reconnaissance des langues maternelles ; - Difficultés de repérage des élèves dans le réseau ; - Manque de communication avec les écoles ; - Manque de professeurs formés en FLE ou FLS ; 	<p>Il s'agira de coordonner toutes les actions en faveur de l'acquisition de la Langue Française. Elles devront se réaliser dans plusieurs champs disciplinaires.</p> <p>Le coordonateur de réseau, les professeurs référents réussite devront faciliter le repérage des élèves en difficultés.</p> <p>La formation des professeurs en FLE est primordiale.</p> <p>Le collège devra pouvoir rendre clairement compte aux parents des résultats obtenus par leurs enfants.</p> <p>Le PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) sera un moyen utilisé pour atteindre cet objectif.</p>				
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance			
		2014	2015	2016	2017
		-	-	-	-
		2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des tests standardisés et fiables pour évaluer les élèves (cycle 3 et 4) ; - Identifier très rapidement les élèves non-lecteurs et déchiffreurs ; - Promouvoir le bilinguisme comme un atout ; - Mettre en place des formations FLE à destination des professeurs ; - Généraliser l'évaluation par compétences (nouveau socle) ; - Etablir des partenariats en Langue Française avec d'autres établissements ; - Améliorer la communication avec les parents sur la difficulté scolaire : établir un lexique ; - Accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants : élaborer une mallette adaptée des parents ; - Prendre en compte de la non maîtrise de la Langue Française dans d'autres disciplines que le Français : élaboration d'une banque numérique d'outils et de supports ; - Privilégier le Français dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et l'Accompagnement Personnalisé ; - Elaborer des projets artistiques autour de la Langue Française ; - Intensifier l'usage des TICE dans les apprentissages (renforcement du parc informatique) ; 	<p>Taux de réussite des élèves aux évaluations académiques (entrée du cycle 4)</p> <p>Taux d'élèves déchiffreurs et non-lecteurs à l'entrée en 3^{ème}</p> <p>Nombre de productions communes Ecole-Collège</p> <p>Taux de validation du nouveau socle commun de connaissances et de compétences et de culture</p> <p>Taux d'élèves participant à des projets pédagogiques et éducatifs s'appuyant sur le Français</p> <p>Taux d'enseignants participant aux FIL</p> <p>Taux de participation des parents aux formations</p>	-	70%	80%	85%
		-	5%	3%	2%
		0	3	5	10
		-	-	80%	85%
		25%	50%	60%	80%
		30%	60%	80%	90%
		5%	10%	20%	30%

Contrat d'objectifs 2015 – 2018 Collège Arsène BOUYER D'ANGOMA

Objectif n°2 :

Favoriser le bien-être pour lutter contre l'absentéisme

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le corps enseignant est jeune et dynamique - Présence du dispositif Ouvrir l'Ecole aux Parents Pour la Réussite des Elèves 	<p>Il s'agit de maintenir un climat scolaire serein en améliorant les relations élèves-élèves et élèves-adultes. L'éducation à la citoyenneté sera un outil primordial.</p> <p>Le renforcement de la formation des professeurs à la prise en charge des situations difficiles est incontournable. Les professeurs référent réussite, le référent décrochage scolaire participeront activement à l'atteinte de cet objectif.</p> <p>Il s'agira enfin de donner aux parents les clés pour mieux comprendre la scolarité de leurs enfants et d'agir en conséquence, en accentuant le travail d'information sur les enjeux de l'Ecole.</p>				
<p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le corps enseignant est peu formé - CSP très défavorisées - Familles éloignées des questions d'Ecole : peu d'implication dans les apprentissages 					
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus (Taux de...)	2014 - 2015	Performance 2015 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un protocole clair de suivi des élèves par les professeurs principaux avec des échanges réguliers avec la Direction et le CPE. Document incontournable. - Améliorer l'accueil des élèves : <ul style="list-style-type: none"> - journée d'intégration - entretiens personnalisés - parcours de découverte de l'établissement - Mettre en œuvre du GPDS et de la commission de suivi des élèves en difficultés - Former les professeurs : <ul style="list-style-type: none"> au noumissage culturel à la différenciation pédagogique prévention de l'absentéisme évaluation bienveillante - Spécifier l'accueil des nouveaux professeurs : <ul style="list-style-type: none"> EMS : information sur les pratiques coutumières Initiation aux langues du fleuve - Former les élèves à la communication non-violente - Renforcer et diversifier les actions du CESC : mettre en œuvre des actions où l'élève est acteur - Créer un lieu de formation pour les professeurs contractuels et stagiaires - Développer et faire vivre des activités périscolaires : clubs, accompagnement éducatif, association sportive ; - Mieux associer les parents à la vie du collège : Ecole des parents, développer les rencontres informelles avec les parents ; - Elaborer une « mallette des parents » adaptée ; - Créer des liens avec la vie des quartiers ; 	<p>Taux d'absentéisme des élèves</p> <p>Taux d'absentéisme en 6^{ème}</p> <p>Taux d'élèves ayant plus de 4 demi-journées d'absence</p> <p>Taux d'élèves examinés par la commission de suivi</p> <p>Taux de collégiens signalés au DAASEN</p> <p>Nombre d'exclusions temporaires de cours</p> <p>Taux de participation aux actions éducatives (AS, Clubs)</p> <p>Nombre d'actions de formation des délégués</p> <p>Taux de fréquentation des familles aux réunions</p> <p>Nombre de conventions établies avec des partenaires extérieurs</p> <p>Nombre de parents visitant l'établissement</p> <p>Nombre d'actions d'information sur la santé</p>	11%	8%	6%	6%
		15%	10%	8%	8%
		30%	20%	15%	10%
		25%	15%	10%	10%
		49	30	20	20
		570	400	300	200
		140	200	250	250
		2	3	5	5
		55%	70%	80%	80%
		1	3	5	5
		5	20	50	50
		5	8	10	10

Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Collège Arsène BOUYER D'ANGOMA

Objectif n°3 :

Développer l'ambition des élèves dans un contexte social difficile

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professeur référent réussite ; - 	<p>Le collège s'inscrit à long terme dans la construction de l'Université de Guyane en favorisant l'orientation vers la 2nde GT.</p> <p>Développer l'ambition des élèves s'appuiera sur des échanges linguistiques, culturels, artistiques et sportifs afin de leur faire acquérir une bonne culture générale.</p> <p>Favoriser la participation d'intervenants extérieurs (écrivains, artistes, sportifs...) en programmant des rencontres formelles ou informelles (cafés littéraires, ateliers de pratiques artistiques...)</p>				
<p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu d'implication des parents dans les apprentissages (travail scolaire) ; - Taux élevé de CSP très défavorisées 					
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance			
		2014 -2015	2015 -2016	2016 -2017	2017 -2018
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les rencontres avec des intervenants extérieurs ; - Ecrire les différents parcours (parcours citoyen, parcours Avenir et parcours d'Education Artistique et Culturel) avec prise en compte de l'orientation ; - Favoriser l'ouverture culturelle avec des échanges culturels et artistiques avec d'autres établissements ; - Développer des stages de remise à niveau, des stages de langue ; - Développer les immersions en Lycée Général et Technologique ou Professionnel ; - Développer l'estime de soi en intégrant les cultures locales ; - Favoriser les projets culturels impliquant les parents (semaine des arts, carrefour des métiers ...) 	Taux de réussite au DNB	71%	75%	80%	85%
	Taux d'orientation en 2 nd e GT	41%	45%	50%	55%
	Taux d'élèves non affectés	10%	5%	5%	5%
	Nombre de formations pour les délégués	1	3	5	5
	Taux d'élèves participant à des actions de formation à l'orientation	25%	50%	70%	85%
	Taux d'élèves participant à des actions de mobilité	-	-	5%	10%
	Taux d'élèves participant à des projets artistiques et culturels	25%	50%	70%	85%
	Nombre de partenariats avec d'autres établissements	2	3	4	5

Carte de la Guyane



Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

